

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. SANTY, Vice-Président, rappelle dans un premier temps la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2018-12-20/04 du 20 décembre 2018 prenant note des conclusions de l'étude réalisée par Haute-Loire Ingénierie concernant l'aménagement de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules :

- destination des bâtiments ADACH (maison d'habitation) et GAILLARD (ancienne auberge)
- aménagement des extérieurs : abords de la gare et parc boisé

Il rappelle ensuite, la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations n° DC/2022-09-05/04 et DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de réhabilitation du bâtiment de l'auberge.

M. SANTY ajoute qu'il serait pertinent de procéder à l'aménagement des abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules (comprenant la gare, l'auberge et le parc boisé), qui inclurait les éléments suivants :

- Piétonisation du parvis de la gare,
- Déplacement de la voie verte pour la faire passer le long du parking actuel, sur le parvis et dans le parc boisé,
- Déplacement de la voirie communale qui emprunterait le tracé de la voie verte actuelle,
- Extension du parking actuel pour accueillir plus de clientèle (notamment pour l'auberge).

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/07

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – Véloroute entre
Loire & Rhône
Aire d'accueil (Raucoules)

Aménagement des abords -
Demande de subventions

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111407-DE
Reçu le 25/11/2022

Il indique qu'il conviendrait de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Loire concernant ce projet (aménagement des abords de la gare d'Oumey selon le plan prévisionnel de financement suivant :

| Dépenses (HT) | Recettes |
|--|---|
| Maitrise d'œuvre : 30 000 € | DETR 2023 (30%) 150 000 € |
| Travaux d'aménagement des extérieurs : 470 000 € | Région AURA dispositif CAR (20%) 100 000 € |
| | Département dispositif CAP 43 (24%) : 120 000 € |
| | Autofinancement (26%) : 130 000 € |
| Total : 500 000 € | Total : 500 000 € |

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le projet d'aménager les abords extérieurs de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules (gare, auberge et parc boisé),
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté :

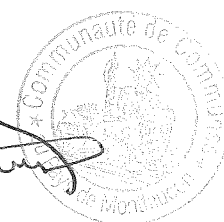
| | | |
|------------------------|-------------------|-----------|
| | Région : | 100 000 € |
| Travaux : 470 000 € HT | Etat (Detr) : | 150 000 € |
| MOE : 30 000 € HT | Département : | 120 000 € |
| | Autofinancement : | 130 000 € |

500 000 € HT

500 000 €

- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet,
- sollicite de M. le Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes une subvention régionale pour financer ce projet,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire une subvention départementale pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111407-DE
Reçu le 25/11/2022

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le